



Richieri-Hanania, Lilian.

Diversité culturelle et droit international du commerce

Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC), La Documentation française, Paris,

2009.



La communauté internationale s'est engagée, au cours de la dernière décennie, dans une vaste entreprise visant à se doter d'objectifs et de normes en vue de relever le défi de la mondialisation de la culture – les conférences de Rio, Monterrey, Doha, Johannesburg ont jalonné ce parcours. Ces grandes concertations internationales ont débouché sur un consensus faisant de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle un des objectifs majeurs du millénaire.

Si les produits et services culturels présentent des caractéristiques particulières, relevant de leur double dimension à la fois culturelle et économique, comment préserver et promouvoir la diversité culturelle en vertu du droit international économique? C'est autour de cette question centrale que Lilian Richieri Hanania a entrepris de lancer ses recherches, qui ont d'abord fait l'objet de sa thèse de doctorat. L'auteure nous offre dans cet ouvrage une vision complète du développement des mécanismes juridiques permettant de mieux tenir compte de la spécificité des services et produits culturels dans les échanges internationaux.

La première partie de l'étude s'intéresse à l'enchevêtrement des normes applicables aux produits et services culturels aux niveaux national et international. Ainsi, l'application des différents corps normatifs et la manière dont le droit international en vigueur (multilatéral, bilatéral ou régional) influe sur l'intervention étatique en faveur de la culture, y sont analysées. L'auteur illustre comment la marge de manœuvre des États est grandement réduite par la multiplicité des règles internationales. Elle souligne notamment l'incompatibilité de certaines politiques culturelles nationales avec un grand nombre de traités internationaux.

L'émergence progressive de la notion de « diversité culturelle », y compris le concept d'industries culturelles, parfois appelées industries créatives, est le thème central autour duquel s'articule la seconde partie de l'ouvrage. Ne se limitant pas à l'analyse de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO (2005), l'auteure examine la diversité culturelle sous l'angle de sa mise en œuvre commerciale. Elle reconnaît que les produits

et services culturels sont des véhicules de valeurs et d'identité, et souligne le déséquilibre des forces amené par les moyens de communication de masse et l'expansion des technologies du numérique. Enfin, elle plaide en faveur d'une offre culturelle diversifiée.

La nécessité d'un traitement juridique spécifique, dans ce contexte d'accélération des échanges internationaux inégaux, est justifiée selon trois axes d'actions interdépendants : le droit aux politiques culturelles, la diversité de l'offre par le contrôle de la concurrence et l'accès à la culture par le système de propriété intellectuelle.

Un ouvrage bien ficelé, utile et clair, pour quiconque cherche à comprendre la nature complexe des produits et services culturels, qui s'exprime par des particularités économiques mondiales distinctes et nombreuses.

Marie-Pierre Busson

Mars 2011

